



PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES MECANISMES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MALVERSATIONS DIVERSES

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT CONSULTANT NATIONAL

ATELIER NATIONAL D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DE DIFFERENTS ACTEURS A TOUS LES NIVEAUX, AUX NOUVEAUX MECANISMES ANTI CORRUPTION

Quatre jours

1. Contexte et Justification

La lutte contre la corruption est un des défis objet de préoccupations au niveau mondial à plus d'un titre. La Convention des Nations Unies contre la corruption a été ratifiée par plusieurs Etats. Le Burundi l'a ratifiée par la loi n°1/03 du 18 janvier 2005. A la même date, il a été promulgué la loi n° 1/02 portant ratification de la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la lutte contre la Corruption. Une année plus tard, le Burundi a promulgué la loi n°1/12 du 18 avril 2006 portant mesures de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes.

L'objectif global des trois textes de loi précités est de combattre la corruption qui mine le fonctionnement des institutions nationales en impulsant une dynamique de moralisation de la vie publique, et d'assurer non seulement la probité dans la gestion des biens publics, mais également la protection des citoyens et de leurs activités économiques.

Dans ses efforts pour la lutte contre la corruption, l'action du Gouvernement du Burundi doit être accompagnée par l'action de divers acteurs à tous les niveaux tels que les élus, les cadres et agents de l'Etat (l'administration publique), les magistrats, les policiers, les militaires, les membres de la société civile, les confessions religieuses, les opérateurs économiques (secteur privé), les professionnels des médias, la population à la base, etc. Afin de mieux combattre ce fléau qui gangrène le Burundi, il est impérieux que tous ces acteurs aient une compréhension commune et une parfaite maîtrise de ces nouveaux mécanismes anti-corruption. Il est également important qu'ils débattent sur l'efficacité de ces derniers en termes de prévention, de dissuasion et de répression à tous les niveaux.

C'est dans cette optique que le Projet d'appui aux mécanismes de lutte contre la corruption et les malversations diverses organise un atelier de formation de deux jours, au cours duquel les thèmes ci-dessous seront traités chacun par un spécialiste en la matière :

1. *L'évolution des stratégies de lutte contre la corruption et les malversations diverses au Burundi ;*
2. *Les nouveaux mécanismes de lutte contre la corruption et les infractions diverses ainsi que leurs interrelations avec les autres instruments juridiques existant dans ce domaine.*

2. Taches et Responsabilités

Le consultant recherché devra présenter et évaluer:

- la loi spécifiant les mesures de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes ;
- la loi portant création, organisation et fonctionnement de la Brigade spéciale anti-corruption ;
- la loi portant création de la Cour anti-corruption ;
- les rapports entre la brigade spéciale anti corruption et les autres polices, particulièrement la police des parquets judiciaires ;
- les rapports entre la Cour anti corruption et les Cours et Tribunaux ordinaires ;
- les rapports entre la Cour et la Brigade spéciale anti corruption et les Institutions de contrôle des finances publiques telles que la Cour des comptes, l'Inspection générale de l'Etat, l'inspection des finances communales et le SCEP ;
- l'efficacité des mécanismes anti corruption judiciaires et non judiciaires.
- la perception des différents acteurs au sujet de l'efficacité des nouveaux mécanismes anti corruption (à cet effet, recueillir les avis des participants afin de les consigner dans le rapport final).

Il devra également :

- élaborer et remettre aux participants un support écrit ;
- préparer et animer le thème retenu ;
- appuyer la présentation par des cas pratiques ;
- rédiger un rapport final de l'atelier.

Les résultats suivants sont attendus de cette formation :

- Une connaissance parfaite des nouveaux mécanismes anti corruption ;
- Une parfaite maîtrise des rapports existant entre la Cour et la Brigade spéciale anti corruption avec les autres acteurs de la gouvernance économique;
- L'engagement des participants au respect des lois et règlements de lutte contre la corruption et les malversations diverses
- Une proposition d'instruments efficaces anti corruption ;
- Une proposition d'une documentation de référence.

3. Impact des résultats sur le fonctionnement du projet/programme

Le projet BDI/A/1 ayant pour objectif principal d'appuyer le fonctionnement des nouvelles institutions nationales anti-corruption, il est important que les acteurs concernés par leurs activités, ainsi que le public aient une idée plus précise des résultats obtenus et/ou envisagés après quelques mois de fonctionnement effectif. Une bonne connaissance permettra à chacun d'affiner la perception relative à ces institutions, d'une part ; d'autre part, l'atelier sera l'occasion de recueillir des propositions permettant d'opérer des ajustements à l'exécution de certaines activités du projet, notamment l'organisation des ateliers régionaux et communaux.

4. Compétences

- Avoir au moins une licence et une expérience d'au moins 5 ans en Gestion macroéconomique ou en Droit ;
- Aptitude à diriger et animer une formation ;
- Aptitude à travailler en équipe ;
- Bonne capacité de communication ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique.

5. Qualifications/Expériences

Education:

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Licence au minimum.

Expérience:

- Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de la gestion macro économique ou du Droit ;
- Expérience avérée dans la formation et dans l'animation des thèmes par approche participative ;

Langues:

- Excellente maîtrise de la française.

6. Présentation des offres :

Les dossiers de candidatures composés d'une lettre de motivation, d'un formulaire P.11, d'un curriculum vitae, des copies de diplômes certifiées conformes à l'original et des attestations de services ou preuves de consultances pertinentes seront déposés sous pli fermé portant la mention « *Candidature pour le poste de Consultant national – Mécanismes anti-corruption* » au siège de la représentation du PNUD, Green building 4470 Chaussée du Peuple Murundi au plus tard le **lundi le 29 Septembre à 17H00**.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.